



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 17 juillet 2013 : réactions de la filière viticole sur les exactions commises par le CAV ; les professionnels font le point sur les premières estimations pour la récolte 2013 et les avancées importantes sur la gestion des mesures de l'OCM vitivinicole

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 17 juillet 2013, sous la présidence de Jérôme Despey. En début de séance, l'ensemble des responsables professionnels au Conseil ont réagi sur les exactions commises, la nuit précédente, par le Comité d'action viticole (CAV) contre les locaux de la fédération audoise du parti socialiste. Jérôme Despey, président du Conseil, a déclaré au nom de la filière viticole que de tels actes ne pouvaient pas être cautionnés. « *Il peut arriver qu'il y ait des divergences de point de vue au sein même de la filière ou entre la filière viticole et le ministre de l'Agriculture, mais elles doivent se résoudre dans le dialogue, dans l'écoute avec un respect mutuel des positions de chacun* », a notamment souligné le président Despey.

Cf. pour en savoir plus : *Déclaration de Jérôme Despey, président du Conseil « Vins » de FranceAgriMer, 17 juillet 2013.*

À l'approche de la fin de la campagne 2012/13, un point sur l'activité des marchés à la production « vrac » a été proposé aux professionnels. Les premières estimations pour la récolte 2013 et un point sur la situation du vignoble à la mi-juillet ont été présentés. Les discussions du Conseil ont également porté sur l'état d'avancement de la gestion des mesures de l'OCM vitivinicole.

Marchés à la production « vrac » : une activité réduite en fin de campagne et des cours en progression

À la fin juin 2013 (soit à onze mois de campagne 2012/13), l'activité des marchés à la production « vrac » s'est réduite. Pour l'ensemble des catégories de vins, les échanges cumulés depuis le début de la campagne sont en léger recul par rapport à ceux de la campagne 2011/12. Malgré un fléchissement observé depuis quelques semaines sur la valorisation des vins sans IG et une certaine volatilité en IGP blancs, les cours moyens des différentes catégories affichent toujours des progressions relativement importantes par rapport à 2011/12.

Cf. pour en savoir plus : *Note de conjoncture vins de FranceAgriMer, juillet 2013.*

Ventes de vins tranquilles en grande distribution : le bilan 2012

En 2012, le marché des vins tranquilles en grande distribution (hypermarchés et supermarchés hors hard discount) a représenté 9,6 millions d'hectolitres commercialisés pour un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros, soit une croissance de 0,6 % en volume et de 3 % en valeur par rapport à l'année 2011.

Sur ce marché, les rouges prédominent toujours avec 55 % des parts de marché volume et 56 % de parts de marché valeur. Toutefois, ce sont les vins rosés et les vins blancs qui permettent de maintenir un bilan positif des ventes, avec une augmentation respective de 3,3 % et 2,2 % en volume et de 5,9 % et 4,4 % en valeur par rapport à l'année 2011. Les ventes de vins rouges reculent de 1,3 % en volume pour une valeur en hausse de 1,3 %.

Quant au bag in box, il affiche une augmentation de 6,9 % des ventes en volume et de 9,8 % en valeur par rapport à 2011. Ce type de conditionnement pèse désormais pour 31,8 % en volume et pour 19,8 % en valeur dans les ventes de vins tranquilles en grande distribution.

Cf. pour en savoir plus : *Les ventes de vins tranquilles en grande distribution. Bilan 2012, FranceAgriMer, juillet 2013.*

Premières estimations pour la récolte 2013 : un potentiel en hausse, mais encore très incertain

Les membres du Conseil ont pris connaissance d'une note de FranceAgriMer sur l'état du vignoble. Les conditions climatiques, froides et pluvieuses, du printemps ont entraîné un retard généralisé du cycle végétatif dans l'ensemble des vignobles. Sur le plan sanitaire, du fait de ces températures, le printemps s'est déroulé sans pression notable des maladies cryptogamiques. L'année 2013 se caractérise par une bonne sortie de grappes, partiellement contrebalancée par des problèmes de filage et de coulure sur certaines variétés. Les températures fraîches du printemps ont retardé le développement des maladies,

avec un vignoble globalement sain, mais la pression cryptogamique profite de la remontée des températures et entraîne une nécessité de vigilance accrue.

Selon les estimations précoces établies au 1^{er} juillet 2013 par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en liaison avec les services territoriaux de FranceAgriMer, le potentiel de récolte 2013 s'élèverait à 46,6 millions d'hectolitres, en hausse par rapport à 2012 (pour mémoire récolte historiquement faible avec 41,3 Mhl). Cette récolte 2013 pourrait cependant ne pas être abondante (peut-être même ne pas atteindre la moyenne de ces cinq dernières années). Compte tenu des conditions météorologiques, de la floraison encore inachevée et de la question du maintien d'un état sanitaire global satisfaisant, cet exercice d'estimation s'avère toujours délicat.

Cf. pour en savoir plus : *État du vignoble. Situation au 15 juillet 2013*, FranceAgriMer et Agreste *conjoncture Viticulture*, n°1, juillet 2013, SSP

OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2012/13 et sur les avancées dans la gestion des mesures « investissements des entreprises » et « restructuration du vignoble »

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2012/13 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280,3 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 12 juillet 2013, la consommation des crédits de l'enveloppe 2012/13 du programme français s'élève à 104 millions d'euros.

À cette occasion, les représentants professionnels au Conseil ont renouvelé leurs inquiétudes concernant la consommation de la totalité de l'enveloppe budgétaire 2012/13 au 15 octobre prochain.

Pour atteindre cet objectif, deux demandes avaient, en particulier, été formulées par la profession viticole depuis plusieurs mois : la revalorisation du taux d'avance de l'aide aux investissements des entreprises et la mise en place d'une avance pour les producteurs engagés dans un plan collectif de restructuration.

Concernant la mesure « investissements des entreprises », la proposition de relèvement du taux d'avance de 20 à 50 %, portée par les plus hautes autorités françaises, a été retenue par la Commission européenne. Concernant la mesure « restructuration et reconversion du vignoble », le ministre Stéphane Le Foll, après avoir reçu les professionnels de la filière viticole le 28 juin dernier, a demandé à FranceAgriMer de mettre en place un dispositif d'avance sur les plantations 2013/14.

Saluant ces avancées importantes, les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur deux projets de décision du directeur général de FranceAgriMer :

- l'un modifiant la décision n° FILITL/SEM/D 2013-08 du 19/02/2013 relative à la mise en place d'une aide aux programmes d'investissements dans le cadre de l'OCM vitivinicole pour les exercices financiers 2013 à 2018 : évolution du taux de l'avance de 20 à 50 % de l'aide octroyée et nouvelles modalités de gestion des avances ;
- l'autre relatif aux modalités d'octroi de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble pour la campagne 2013/14 en application du programme du programme d'aide national de l'OCM vitivinicole 2009/2013 : mise en place d'une procédure de demande d'avance pour les surfaces engagées en plan collectif de restructuration.

FranceAgriMer a également rappelé que tous les moyens étaient mis en œuvre, tant humains que techniques, pour permettre la gestion la plus fluide possible de l'ensemble des mesures de l'OCM vitivinicole.

Point sur les plaintes antidumping et antisubventions déposées par les autorités chinoises

En fin de Conseil, les services du ministère en charge de l'agriculture ont proposé aux professionnels un point sur les difficultés commerciales avec la Chine. À cette occasion, les professionnels ont renouvelé leurs vives inquiétudes sur les effets collatéraux de « *ce différend commercial, qui ne concerne pas la viticulture française* ». Le ministère chinois du commerce a en effet décidé, le 1^{er} juillet dernier, de lancer une enquête antidumping et une enquête antisubventions à l'encontre des vins de l'Union européenne importés en Chine (vins mousseux et vins tranquilles, en vrac ou en bouteilles). Ces enquêtes pourraient conduire à la mise en place de droits de douane supplémentaires frappant les vins européens importés en Chine. La première phase d'enregistrement, auprès des autorités chinoises, a lieu actuellement et prendra fin le 20 juillet 2013. Près de 3 300 entreprises de la filière viticole sont concernées.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole se réunira le 28 août 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr